



COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 8 juin 2020

-==

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni à la Salle des Fêtes Marcel Devaux le lundi 8 Juin 202 à 20 heures sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Dominique PLATEAUX, Virginie DELSARTE, Nathalie GUENEZ, Aurélie HUET, Mickaël CHRETIEN, Maxime LUTICK, Félicie BOUTHEMY, Sophie TEMPEZ, Jean-Luc FIEVET, Marylise BALESTRIE, Philippe CROMBOIS, Sylvie VERMEIL, Laurye LALLEMANT, Guillaume MASSART.

Absents excusés : Sylvain SAKALOWSKI et Jean-Marie BACQUET (procuration donnée respectivement à Dominique PLATEAUX et Laurye LALLEMANT).

-===

Le compte-rendu de la réunion du 23 mai 2020 est tout d'abord adopté par le Conseil Municipal ; ce dernier autorise ensuite le Maire à inscrire à l'ordre du jour deux questions complémentaires.

Guillaume MASSART souhaiterait prendre la parole ; le Maire précise que ce sera possible dans le cadre des questions diverses abordées en fin de séance.

1) Création de deux postes de Conseillers Municipaux délégués

Comme évoqué lors de l'installation du Conseil Municipal, il est proposé de créer deux postes de Conseillers Municipaux délégués titulaires des délégations suivantes :

- Action Sociale et Club des Aînés
- Séniors, personnes isolées

Cette création entre dans le cadre des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Yannick HERBET ajoute que ces domaines d'intervention se révèlent particulièrement sensibles depuis le début de la crise sanitaire.

Par 15 voix pour et 4 abstentions (Laurye LALLEMANT, Sylvie VERMEIL, Guillaume MASSART et Jean-Marie BACQUET) le Conseil Municipal décide la création de ces deux postes.

2) Election des deux Conseillers Municipaux délégués

Nathalie GUENEZ est candidate au premier poste (Action Sociale et Club des Aînés) et Aurélie HUET au deuxième poste (Séniors, personnes isolées).

Elles détaillent les initiatives prises depuis plusieurs semaines en direction des personnes âgées et isolées ; elles ont ressenti un immense besoin de contacts, qu'ils soient téléphoniques ou en présentiel.

En réponse à Laurye LALLEMANT, Aurélie HUET précise que le critère essentiel retenu pour contacter cette partie de la population a été l'isolement.

Les intéressées obtiennent 15 voix et sont donc élues Conseillères Municipales déléguées.

3) Fixation des indemnités aux Conseillers Municipaux délégués

Yannick HERBET indique que l'article L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Conseillers Municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux Adjointes.

Compte tenu des décisions adoptées par le Conseil Municipal le 23 mai 2020 s'agissant des indemnités au Maire et aux deux adjoints (100 % du taux maximum pour le Maire et le 1^{er} adjoint, 70 % du taux maximum pour la 2^{ème} adjointe) il est proposé à l'assemblée que les indemnités accordées aux deux conseillers municipaux atteignent pour chacun d'eux 15 % du taux maximum.

Adopté par le Conseil Municipal par 15 voix pour et 4 abstentions (Laurye LALLEMANT, Sylvie VERMEIL, Guillaume MASSART, Jean-Marie BACQUET).

4) Règlement intérieur du Conseil Municipal

Depuis le 1^{er} mars 2020, conformément aux dispositions de l'article L 2121-8 du Code des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des communes de plus de 1 000 habitants doivent être dotés d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation.

Le projet de règlement intérieur est présenté par le Maire qui insiste notamment sur l'article 18 relatif à la police des réunions. L'enregistrement des débats ne peut être utilisé que pour la rédaction des comptes-rendus ; on évite ainsi une interprétation des discussions sur les réseaux sociaux, source de commentaires personnels (qui s'éloignent parfois de la vérité) et d'un climat de suspicion.

Yannick HERBET rappelle que les procès-verbaux obtiennent un caractère public après adoption par le Conseil Municipal puis affichage en Mairie et diffusion sur le site internet de la commune.

S'agissant de l'article 25 portant sur le bulletin d'information générale (Beauvois Infos) précise qu'une demi-page sera réservée au groupe minoritaire du Conseil Municipal.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

5) Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de diverses instances

L'une des premières tâches du Conseil Municipal consiste à désigner ses délégués au sein des structures intercommunales dont la commune est membre (SIAT du Val du Riot, SIATUB, ACTION) et d'instances locales (CCAS, SEM Beauvois Distrelec, Centre Social l'Escale, Commission d'Appel d'Offres, Commission de contrôle des listes électorales).

Le nombre de personnes à nommer est strictement encadré ; le tableau ci-dessous précise les structures concernées et les désignations à effectuer.

Le Maire présente ses propositions.

Instance	Titulaires	Suppléants
Commission d'Appel d'Offres	Le Maire + 3 Didier JACQUEMIN Dominique PLATEAUX Virginie DELSARTE	3 M.CHRETIEN J.Luc FIEVET S.SAKALOWSKI
C.C.A.S.	Le Maire + 4 Conseillers Municipaux 4 nommés par le Maire <u>Conseillers Municipaux</u> Gilberte BOITTIAUX N.GUENEZ P. CROMBOIS F.BOUTHEMY	
S.E.M. Beauvois Distrelec	3 Yannick HERBET Didier JACQUEMIN D . PLATEAUX	
Centre Social l'Escale	8 Conseillers Municipaux + 6 personnes qualifiées + 1 représentant de la CAF <u>Conseillers Municipaux</u> Yannick HERBET Marylise BALESTRIE Didier JACQUEMIN M.CHRETIEN S.TEMPEZ N.GUENEZ A.HUET M.LUTICK <u>Personnes qualifiées</u> F.DRUENNE G.MAHY C.LEDUC E.SEGARD V.DECAUSSIN E.DARTUS	

Yannick HERBET précise qu'il a reçu 9 candidatures pour les 6 postes de personnes qualifiées ; il proposera que les trois personnes qui n'ont pas été retenues (Benoit DE WEVER, Elodie HOUSSEMAN et Isabelle GRASSART) intègrent le Conseil de Maison qui va être créé au sein du Centre Social l'Escale.

S'agissant de la SEM, il rappelle que la décision de sa création a été prise en février 2014 (il s'y était d'ailleurs opposé à l'époque ainsi que Didier JACQUEMIN et Jean-Michel COUTURIER).

D'importants travaux, estimés à ce jour à 462 000 €, ont été réalisés depuis 2015 pour moderniser un réseau défaillant et vieillissant.

Laurie LALLEMANT présente sa candidature pour faire partie des Conseillers Municipaux qui intégreront le Conseil d'Administration du Centre Social l'Escale.

La liste présentée par le Maire recueille 15 voix, Laurie LALLEMANT 3 voix, (elle-même, Guillaume MASSART, Jean -Marie BACQUET) Sylvie VERMEIL s'abstient.

Les 6 personnes qualifiées proposées par le Maire sont élues à l'unanimité.

S.I.A.T.U.B.	2 Y.HERBET F.BOUTHEMY	2 P.CROMBOIS S.TEMPEZ
SIAT du Val du Riot	3 Yannick HERBET D.JACQUEMIN P.CROMBOIS	2 D.PLATEAUX S.TEMPEZ
ACTION	2 N.GUENEZ A.HUET	2 S.SAKALOWSKI J.L. FIEVET
Commission de contrôle des listes électorales	5 (sauf Maire et adjoints) <u>3 du groupe majoritaire</u> -M.CHRETIEN -M.LUTICK -J.Luc FIEVET <u>2 de l'opposition</u> -Sylvie VERMEIL -Laurie LALLEMANT	
S M A B E (proposition à la CA2C)	1 Yannick HERBET	1 V. DELSARTE
SIDEN-SIAN (Compétence Défense Extérieure contre l'Incendie)	1 Yannick HERBET	

Commission Communale des Impôts Directs	Présidée par le Maire 8 choisis par les services fiscaux sur une liste de 16 contribuables Beauvoisiens	Idem
--	--	------

Les listes suivantes sont établies par le Conseil Municipal ; elles sont constituées chacune de 8 membres du Conseil Municipal (dont un issu de l'opposition) et de 8 contribuables beauvoisiens.

-Titulaires

Membres du Conseil Municipal

Didier JACQUEMIN
Mickaël CHRETIEN
Gilberte BOITTIAUX
Aurélie HUET
Nathalie GUENEZ
Dominique PLATEAUX
Marylise BALESTRIE
Laurye LALLEMANT

Contribuables

Jean-Jacques MASSELOT
Jean-Jacques RAMETTE
Myriam FLEURY
Frédéric SUEUR
André TABARY
Pascal VERCAUTEREN
Loïc YKEMA
Mélanie MODARELLI

-Suppléants

Membres du Conseil Municipal

Sylvain SAKALOWSKI
Philippe CROMBOIS
Jean-Luc FIEVET
Virginie DELSARTE
Sophie TEMPEZ
Félicie BOUTHEMY
Maxime LUTICK
Guillaume MASSART

Contribuables

Valérie DECAUSSIN
Elodie DARTUS
Elise SEGARD
Olivier PAYET
Audrey THERON
Stéphane HUCLIEZ
David GLACET
Edouard LALLEMANT

6) Constitution de Commissions Municipales

Le Conseil Municipal a la possibilité de constituer des commissions municipales (seuls les conseillers municipaux en font partie) qui peuvent être permanentes ou temporaires (limitées à un dossier particulier) ; ces commissions sont des commissions d'étude.

Il est proposé, dans un premier temps, de créer deux commissions permanentes, à savoir :

- Finances
- Travaux

Elles seront composées de 7 membres dont l'un sera désigné par la liste « Pour Beauvois Autrement ».

Des commissions extra-municipales, ouvertes à la population, seront constituées ultérieurement.

COMMISSION	MEMBRES
Finances	Yannick HERBET D.JACQUEMIN S.TEMPEZ M.CHRETIEN V. DELSARTE P.CROMBOIS S.VERMEIL
Travaux	Didier JACQUEMIN D.PLATEAUX J.Luc FIEVET Ph.CROMBOIS S.SAKALOWSKI V. DELSARTE G. MASSART

Laurie LALLEMANT souhaiterait connaître le domaine de compétences des futures Commissions extra-municipales ; Yannick HERBET précise qu'elles pourraient porter sur la communication, l'urbanisme, la sécurité.

Le Maire précise également à Laurie LALLEMANT que des sessions de formation seront proposées aux Conseillers Municipaux ; Didier JACQUEMIN est chargé de cette mission.

7) Subvention à l'U.S. Beauvois

Yannick HERBET note que comme tous les ans, l'U.S. Beauvois sollicite le versement anticipé de la subvention communale attribuée traditionnellement en novembre.

Cette aide financière s'élève habituellement à 4 300 € mais pour tenir compte des problèmes financiers rencontrés par cette association, il est proposé de la porter cette année à 6 000 € à titre exceptionnel.

Il ajoute que suite à la récente Assemblée Générale du 29 mai dernier un nouveau comité a été mis en place.

D'importantes échéances financières vont intervenir prochainement, d'où la nécessité de percevoir par anticipation la subvention communale.

Le Maire évoque l'arrivée de joueurs et d'un nouvel encadrement et souligne l'importance des équipes de jeunes.

Laurie LALLEMANT est favorable à l'octroi de cette subvention mais émet le souhait de voir l'U.S. Beauvois participer davantage aux manifestations locales (Ste Anne notamment).

Yannick HERBET va dans ce sens en accordant une attention particulière aux associations s'impliquant dans l'animation de la commune.

Suite à ces échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (excepté Jean-Luc FIEVET qui ne prend pas part au vote car faisant partie du Comité de l'U.S. Beauvois) d'accorder cette subvention de 6 000 €.

8) Mode de contribution aux charges du SIAT du Val du Riot

La commune de Beauvois en Cambrésis, membre avec celle de Caudry du SIAT du Val du Riot, participe aux charges de fonctionnement de ce syndicat proportionnellement à sa population et à son potentiel fiscal.

La part à charge de notre commune fait l'objet depuis 2011 d'une fiscalisation supportée par les contribuables beauvoisiens alors que Caudry a opté pour une participation budgétaire directe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir cette option de fiscalisation.

Sylvie VERMEIL questionne le Maire sur l'achèvement des travaux en cours, à La Fabrique.

Didier JACQUEMIN précise que le confinement a eu pour effet de reporter la fin de cette opération à octobre ou novembre 2020 (au lieu d'avril-mai).

Pour répondre à une nouvelle interrogation de Sylvie VERMEIL, Didier JACQUEMIN précise que les 19 vélux du bâtiment ont été remplacés pour améliorer l'isolation, pour des questions de sécurité et de financement ; ils ont été récupérés par le Syndicat.

9) Renouvellement du parc informatique de la Mairie

Dominique PLATEAUX et Maxime LUTICK informent l'assemblée que le serveur en place (en location) et les ordinateurs (achetés en 2015) installés en Mairie sont devenus obsolètes ; il convient donc de procéder à leur remplacement.

La société PARTNER Systèmes a présenté une offre de renouvellement de ces matériels, soit en location, soit en achat.

S'agissant d'équipements qui évoluent continuellement, la formule en location semble la mieux appropriée.

La solution en location sur 60 mois pour le serveur et ses accessoires, la licence Kaspersky et sa sauvegarde, 11 ordinateurs (dont 1 portable) et 2 webcams atteint 365 €HT/mois soit 21 900 € sur 5 ans alors que la location du seul serveur (sur la même durée) et l'achat des ordinateurs atteindrait la somme de 20 791 € HT.

Sylvie VERMEIL s'étonne qu'un seul devis a été sollicité.

Répondant à Guillaume MASSART, Dominique PLATEAUX précise que les ordinateurs de la Mairie, une fois reconfigurés, seront installés à l'école Maurice CAREME.

La proposition de renouvellement est adoptée à l'unanimité.

10) Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rénovation des vestiaires du terrain de football

La rénovation des vestiaires du terrain de football, souhaitée par la nouvelle équipe dirigeante de l'U.S.Beauvois et imposée par la configuration et l'état actuel de cet équipement, impose un diagnostic préalable de l'existant et une évaluation des moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de cette opération qui consisterait à :

- créer des toilettes
- aménager de nouveaux vestiaires (rénovation de l'existant ou construction) équipés de douches et toilettes
- prévoir un club house

Parallèlement, une nouvelle aire de jeux couvrant la moitié de la superficie d'un terrain de football pourrait être imaginée.

Compte-tenu de la complexité du dossier technique et afin de pouvoir examiner les différents scénarii en toute connaissance de cause, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage semble nécessaire.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à engager la procédure de dévolution de cette mission.

11) Informations diverses

-Yannick HERBET rappelle l'arrêt d'exploitation de la Boulangerie Romain et Marion ; il s'est rapproché du Fournil Gourmand pour une collaboration avec la commune (pain pour la cantine, tartes pour le club des aînés, etc...) mais il a essuyé un refus ferme de Mr JACQUEMART, ce qui a motivé l'envoi d'un courrier à ce dernier le 13 avril 2020.

Il ajoute que deux candidats à la reprise de la boulangerie se sont manifestés.

-Gisèle MERVILLE a présenté sa démission du poste d'administratrice du C.C.A.S.

-Site LESTRA

Le projet de béguinage devrait être finalisé en juin sur la totalité du site (dont les terrains d'assiette du bâtiment communal) en concertation avec l'E.P.F. et la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

-les deux écoles ont réouvert leurs portes le 12 mai dernier en respectant un protocole sanitaire particulièrement contraignant.

Au sein de l'école primaire, des activités culturelles, sportives et de découverte ont été mises en place avec la participation d'animateurs du Centre Social l'Escale et d'Isabelle RODRIGUEZ.

-L'assemblée Générale des Volants Beauvoisiens se déroulera le vendredi 12 juin 2020 à 18 heures

-Il n'y aura ni Fête de Ste Anne, ni Fête de la Musique cette année en raison de la crise sanitaire.

Le seul dépôt de gerbes est prévu le 14 Juillet.

La décision de ne pas organiser l'Accueil de Loisirs l'été prochain devrait être prise par le Centre Social l'Escale.

-Yannick HERBET a été contacté par la 1^{er} adjointe au Maire de Fontaine au Pire. Le feu d'artifice du 14 juillet, qui devait être tiré à Fontaine au Pire, est reporté à l'année prochaine.

Projet de mettre la rue Vaucelle en sens unique de circulation : Yannick HERBET préconise une réunion publique préalable avec les riverains.

-Didier JACQUEMIN informe l'assemblée de la nécessité de rénover le passage public desservant les garages de la rue Robespierre vendus par la commune à des particuliers.

Le terrain s'affaisse, l'évacuation des eaux pluviales est contrariée, les garages risquent d'être inondés. L'entreprise Camille RENARD a présenté un devis à hauteur de 13 339,80 € TTC ; les travaux seront réalisés avant l'automne prochain.

-Didier JACQUEMIN ajoute que le sens de circulation des rues J. Bte Lebas et Aristide Briand va être modifié suite à une réunion avec les riverains.

.Circulation interdite rue Aristide Briand à partir de la rue J. Bte Lebas en direction de la rue Victor Watremez.

.Sens actuel de circulation inversé rue J. Bte Lebas.

Par ailleurs, des « Stops » et des ralentisseurs seront installés pour « casser » la vitesse.

Sylvie VERMEIL propose l'installation de feux intelligents mais il s'agirait d'une opération coûteuse et à l'efficacité douteuse.

Par ailleurs, les techniciens du Conseil Départemental seront prochainement reçus en Mairie afin de faire le point sur la rue de Béville où les aménagements de sécurité réalisés sont loin de faire l'unanimité des riverains.

12) Questions diverses

-Interrogé par Sylvie VERMEIL, Le Maire précise que des contacts réguliers ont été établis avec les commerçants pour connaître leurs besoins en gel, masques et visières. Les professionnels de santé ont également été joints.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis a accordé des aides financières.

-les masques promis par le Conseil Régional des Hauts de France ont été livrés le mardi 2 juin alors que la commune de Beauvois en Cambrésis avait été l'une des premières à se manifester (6 autres communes de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis ont subi le même sort).

2 100 masques réutilisables et 1 680 masques en tissu ont été fournis.

Une distribution de ces masques, à raison de 2 par foyer, sera prochainement mise en place.

Laurie LALLEMANT , Sylvie VERMEIL et Guillaume MASSART souhaitent participer à cette opération.

-Sylvie VERMEIL interpelle le Maire sur la propreté du cimetière.

Yannick HERBET évoque le manque de personnel et l'inefficacité des produits phytosanitaires.

Des bénévoles interviennent régulièrement mais le travail est de longue haleine ; cette situation s'améliorerait si les particuliers nettoyaient devant leurs sépultures.

En réponse à Laurie LALLEMANT, Dominique PLATEAUX note que des jeunes de l'EPIDE viennent de reprendre leurs activités ; ils pourraient être sollicités.

-Guillaume MASSART intervient ensuite, comme prévu en début de séance.

Mes chers collègues je souhaitais prendre la parole pour clarifier certaines choses et surtout confirmer que ma présence et celle des mes collègues de la liste "Pour Beauvois, Autrement" n'a pas pour vocation de saper le travail du conseil municipal mais bien d'être des membres à part entière représentant 46% de la population de Beauvois, en tout cas celle qui a pu participer au vote le 15 mars dernier après une campagne digne et propre.

Que dire des six dernières années ?

Pour ma part, pendant six ans vous avez cultivé ma déception et celle de nombreux habitants

- Vous m'avez déçu en participant, passivement pour beaucoup, activement pour d'autres, aux attaques publiques contre Nathalie DEVAUX. Vous avez participé que vous le vouliez ou non à la souffrance d'une personne et à la fragilisation du centre social l'Escale.
- Vous m'avez déçu quand votre propre adjointe souffrait de ce conflit parce qu'elle avait pris la bonne décision : défendre la structure. Vous l'avez pratiquement abandonnée.
- Vous m'avez déçu quand vous n'avez rien fait pour palier à l'absence chronique de 2 conseillers municipaux absents non excusés pendant 4 ans pour l'une et 3 ans pour l'autre.
- Vous m'avez déçu quand vous avez utilisé une procuration opportuniste de la conseillère absente depuis 4 ans pour voter contre le versement de la subvention de 40 000€ pour le centre social en novembre 2018 soit disant reportée par le statut quo, mais finalement enterrée discrètement.
- Enfin, et c'est je pense le point le plus décevant, vous m'avez déçu pendant 6 ans par votre absence chronique aux événements du village. Des concerts de l'harmonie au gala de la GVB, Yannick lui a su donner de l'importance à sa présence lors de ces événements. Le voir seul à une table m'a je l'avoue amusé puis attristé et enfin atterré. Quand il dit que son engagement était sans faille pendant les 6 ans je suis fier de lui, moins de vous.

Vous comprenez peut être mieux la position que j'ai eu pendant 6 ans, parfois dure mais sincère, souvent parodique mais pleine de sens.

Aujourd'hui je suis membre du conseil, ma parole compte et vous aurez l'occasion de m'entendre et m'écouter.

Aujourd'hui Yannick je te confirme que je serais à tes côtés pendant les 6 prochaines années, pas contre toi, à tes côtés. Pour te soutenir quand tu proposeras les bons projets, prendras les bonnes décisions pour notre commune. Pour argumenter quand tu proposeras des projets discutables, quand tu prendras des décisions qui ne me plaisent pas. Tu n'auras pas face à toi un mur, tu peux avoir un allié. Tout dépendra de ce que le mot "ensemble" représentera dans ce conseil municipal.

Tu as su renouveler ton équipe, j'ai l'espoir que toutes ces nouvelles têtes sauront utiliser leurs compétences pour notre village, et s'attacheront à prendre des décisions réfléchies et propres à leurs convictions.

Je souhaite sincèrement que les 6 prochaines années soient une collaboration et non une cohabitation.

« Message entendu » conclut le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h.15.